

8 MARCH 2019

A l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, le Président de la République remettra, pour la première fois, le « Prix Simone VEIL de la République française pour l'égalité femmes – hommes », ce vendredi 8 mars 2019 à 10H30 au Palais de l'Élysée.

Créé sous l'impulsion du Président de la République, le « Prix Simone VEIL de la République française pour l'égalité femmes-hommes » distinguera chaque année une personnalité ou un collectif contribuant à faire avancer la cause des femmes dans le monde. Il vise à mettre en valeur des actions qui concourent à mettre fin aux violences et aux discriminations à l'encontre des femmes, à favoriser leur accès à l'éducation et au savoir, à promouvoir leur autonomie, ainsi que leur participation aux fonctions de leadership.

Ce prix est décerné en concertation avec un jury composé de neuf personnalités, françaises et internationales, engagées dans la lutte pour les droits des femmes : Mme Leila SLIMANI, journaliste et auteure, représentante personnelle du Président de la République pour la Francophonie, Mme Delphine HORVILLEUR, philosophe, rabbin du Mouvement Juif Libéral de France, Mme Cécile COUDRIOU, présidente d'*Amnesty International France*, Mme Friederick RODER, directrice de *ONE France*, M. Antoine BERNARD, directeur général adjoint de *Reporter sans frontières*, Mme Anne RAVANONA, fondatrice et directrice de la plateforme en ligne *Global Invest Her*, Mme Emily BOVE, directrice Exécutive du réseau *Women Thrive Alliance*, Mme Cindy LEONIE, secrétaire générale de la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT, Mme Lady NGO MANG EPESSE, chercheuse en droits des femmes, Fondatrice du *Women's Environmental Covenant*.

Le choix du lauréat est à l'initiative des membres du jury qui s'est réuni à plusieurs reprises au cours du mois de février pour échanger, délibérer et choisir la personnalité nommée pour cette première édition. Dans cette réflexion, le jury a été inspiré par les qualités et le parcours exceptionnels de Simone Veil : sa résilience, son courage, sa détermination, son intégrité et son indépendance, son pragmatisme et sa capacité à porter une cause mondiale.

La création de ce prix « Simone VEIL de la République française pour l'égalité femmes – hommes » constitue un acte fort et un jalon supplémentaire dans l'action de la France pour la défense des droits des femmes. Le 25 novembre 2017, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le Président de la République avait officiellement érigé l'Égalité entre les femmes et les hommes en « grande cause nationale du quinquennat ». Il a doté cette politique de moyens, 530M€, sans précédent.

En 16 mois, cet engagement pris par le Chef de l'État a trouvé de multiples traductions au niveau national. Plus de 100 mesures concrètes ont été prises par le Gouvernement avec déjà de premiers effets, notamment la création du délit d'outrage sexiste, permettant de verbaliser le harcèlement de rue, l'institution de pénalités financières pour les entreprises qui ne résorbent pas les écarts salariaux, le durcissement de la législation contre le cyber-harcèlement ou l'amélioration du congé maternité des agricultrices et des indépendantes.

Face à l'ampleur du défi, l'action ne saurait se réduire aux frontières de notre territoire. L'égalité des sexes, les droits et la condition des femmes sont aujourd'hui encore incertains dans de nombreux pays. C'est la raison pour laquelle le Président de la République a souhaité étendre ce combat et faire de l'égalité entre les femmes et les hommes une grande cause mondiale. Cette volonté a été exprimée par le Président de la République lors de la 73^{ème} assemblée générale des Nations Unies en septembre dernier. Il souhaite mettre à profit la présidence française du G7 et le renouvellement du mandat du

Conseil consultatif du G7 pour l'égalité entre les femmes et les hommes, pour impulser une dynamique en faveur d'une diplomatie féministe ambitieuse. La lutte contre les violences faites aux femmes, leur accès à l'éducation et au monde du travail, en particulier à l'entrepreneuriat, tels sont les chantiers sur lesquels le chef de l'Etat souhaite tout particulièrement contribuer à des avancées tangibles.

Plus qu'un acte symbolique fort, le Prix permet également une action concrète en faveur des droits des femmes. Le ou la lauréate recevra la somme de 100 000 euros afin d'accompagner son action sur le terrain pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans le monde.